



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 20 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février à 18 heures 00, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2025-12

OBJET : INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 26 - PROCURATIONS : 9 - VOTANTS : 35

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER,
Mme Dominique SANTONI, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Michèle FAUQUE
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MÉNARBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, M. Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS
MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. Gilles RIPERT, Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT donne pouvoir à M. Lucien AUBERT, M. Yves MARCEAU donne pouvoir à Mme Patricia BAILLARD, Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250220-2025-12-DE
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025

Page 1 sur 4

CC-2025-12

Vu, l'article L. 273-12 du Code électoral,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°CC-2020-15 du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire suite aux élections municipales et intercommunales de mars 2020,

Vu, les délibérations n°CC-2021-131 du 16 décembre 2021, n°CC-2023-01 du 10 janvier 2023, n°CC-2023-82 du 21 septembre 2023, n°CC-2023-99 du 16 novembre 2023, n°CC-2024-14 du 22 février 2024 relatives à l'installation de nouveaux membres au conseil communautaire,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection municipale partielle complémentaire du conseil municipal de la commune de Lioux en date du 26 janvier 2025,

Vu, la délibération n°2025-01 du 31 janvier 2025 du Conseil municipal de la commune de Lioux relative à l'élection du maire et de son adjoint,

Considérant, la démission de Monsieur Joël PEREZ en date du 10 mars 2022,

Considérant, le décès de Monsieur Alex LHERMILLIER survenu le 31 décembre 2023,

Considérant, le décès de Francis FARGE, maire de la commune de Lioux, survenu le 15 novembre 2024,

Considérant, que la commune de Lioux compte moins de 1 000 habitants et que l'effectif légal du conseil municipal de la commune de Lioux est de 11 membres et que suite à la démission et aux décès susvisés, le nombre de conseillers municipaux en exercice étaient de 8 membres,

Considérant, que Monsieur Patrice Fournier a été élu maire et Monsieur Thierry GARCIN, 1^{er} adjoint, suite aux élections complémentaires qui ont eu lieu le dimanche 26 janvier 2025,

Considérant que, conformément à l'article L.273-12 du Code électoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, en cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive,

Le Président propose au conseil d'installer les nouveaux membres au Conseil communautaire.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Installe, Monsieur Patrice FOURNIER Conseiller communautaire titulaire,

Installe, Monsieur Thierry GARCIN Conseiller communautaire suppléant,

Rappelle, la liste du conseil communautaire actualisée comme suit :

COMMUNES	Titulaires	Suppléants
APT	Véronique ARNAUD-DELOY Jean AILLAUD Emilie SIAS Gaëlle LETTERON Frédéric SACCO Isabelle TAILLIER	

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250220-2025-12-DE
Date de télétransmission : 26/02/2025
Date de réception préfecture : 26/02/2025

	Yannick BONNET Sylvie TURC Patrick ESPITALIER Dominique SANTONI André LECOURT Laurence GREGOIRE Jean-Louis CULO Nathan SAIHI Dominique THEVENIAU Céline CELCE Christophe CARMINATI	
AURIBEAU	Roland CICERO	Sonia DUHAYER
BONNIEUX	Pascal RAGOT Evelyne BLANC	
BUOUX	Hervé PLANCHON	Valérie MOULINIER-THIOLLIER
CASENEUVE	Gilles RIPERT	Jean Marcel GUIGOU
CASTELLET-EN-LUBERON	Roger ISNARD	Anne-Cécile ERTLÉ
CERESTE-EN-LUBERON	Gérard BAUMEL	Céline MALLEGOL
GARGAS	Patrick SIAUD Claire SELLIER Benjamin BAGNIS Michèle FAUQUE	
GIGNAC	Sylvie PASQUINI	Gilles FERRAND
GOULT	Didier PERELLO	Mauricette CENCIARELLI
JOUCAS	Lucien AUBERT	Maurice JEAN
LACOSTE	Mathias HAUPTMANN	Patricia LOUCHE
LAGARDE D'APT	Maryse BONNET	Solange FOUVET
LIoux	Patrice FOURNIER	Thierry GARCIN
MENERBES	Patrick MERLE	Bruno CHABERT
MURS	Christian MALBEC	Bruno VAYSON DE PRADENNE
ROUSSILLON	Gisèle BONNELLY	Gérard DEBROAS
RUSTREL	Pierre TARTANSON	Philippe ESCOFFIER
SAIGNON	Jean-Pierre HAUCOURT	Jean-Pierre BOYER
SAINT MARTIN DE CASTILLON	Charlotte CARBONNEL	Pascal DELAN
SAINT-PANTALEON	Luc MILLE	Flavien SIMON
SAINT-SATURNIN-LES-APT	Christian BELLOT Yves MARCEAU Sandrine ISSON Patricia BAILLARD	
SIVERGUES	Martine CALAS	José DEVAUX
VIENS	Frédéric ROUX	Viviane DARGERÉ
VILLARS	Sylvie PEREIRA	Christophe CASTANO

Autorise, le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 05/03/2025